

- 6) la coordination des programmes avec ceux des Nations Unies et des autres institutions internationales;
- 7) la reconnaissance du droit qu'a la Conférence des parlementaires de l'OTAN de présenter des avis au Conseil de l'OTAN et de recevoir un rapport annuel du secrétaire général.

Dans le domaine économique, la pétition recommandait l'adoption de mesures économiques globales, favorables à la communauté atlantique; elle prévoyait la transformation de l'Organisation européenne de coopération économique en organisme atlantique de coopération économique et conseillait la création d'un fonds atlantique d'investissements et de mise en valeur. Sur le plan culturel, la pétition envisageait la création d'un institut atlantique qui pourrait devenir le centre intellectuel de la communauté.

Cette pétition n'a pas été adoptée en bloc par le Congrès, mais les recommandations en ont été examinées par les signataires au sein des divers comités et sous-comités. Les parrains de la pétition ont vu la plupart de leurs propositions essentielles insérées dans les rapports et résolutions ultimes, intégralement ou en partie.

Le Comité des valeurs morales et culturelles

Les travaux de ce comité ont été évoqués, en séance plénière, par l'archevêque d'York; ils ont porté sur les valeurs morales et spirituelles de la communauté atlantique, et sur les problèmes d'éducation et d'information.

Tout comme les autres comités principaux, le Comité des valeurs morales et culturelles a souligné que la communauté atlantique devait tendre à élargir ses horizons. Après un préambule général sur les valeurs morales et



CONGRÈS ATLANTIQUE

Sa Majesté la Reine inaugure le Congrès atlantique à Westminster-Hall, Londres, le 5 juin 1959.